L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Comté d'Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. SAYOU

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 19 MARS 1838

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 Février 1838.

"Résolu que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, approuve les nomination générales faites par le Gouverneur A. B. Roman, et qu'il remplisse avec joie, en ajoutant un pleon, le devoir des membres du Sénat."

"Résolu que le président du Sénat soit invité à adresser une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 Février 1838.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane que l'adoption faite par le gouverneur de l'Etat, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, des mesures y prises soient et le formeté, et par un vote public, aux et intégrable pour le service public; que de l'exécution des lois à la montré faibles, et dans les grandes et importantes circonstances qu'il a fallu, il a manifesté importunité et un grand égard pour ce trait insérable de l'Etat, et qu'il ne reçoit avec une entière approbation de cette Chambre pour sa conduite officielle, et avec leur estime et égard personnels."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, après de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

Pour Recorder de la 1re. Municipalité.
PAUL BERTUS.

Pour Recorder de la 3me. Municipalité.
J. R. BERTRAND,

Communiqué.

L. U. Gallenati sera soutenu à la prochaine élection pour la place de Maire par les votans indépendans des

TROIS MUNICIPALITÉS.

☞ Mr. CHARLES GENOIS sera soutenu à la prochaine élection de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, par un

GRAND NOMBRE DE VOTANS
DES TROIS MUNICIPALITÉS.

Mr. L'Editeur,

Vous l'annoncer au nom d'un grand nombre de citoyens propriétaires de la Troisième Municipalité, qu'ils continueront leurs efforts pour élire le Col. Cas. CAVELLIER, recorder de ladite Municipalité

Nous insérons dans notre feuille de ce jour, une communication que nous ont adressée par MM. Hodge, Dimard & Co., en réponse au rapport de M. Garcia, sur la situation de la Banque du Gez. Mais nous devons le dire, ces messieurs, pas plus que M. Thos. Barrett, n'ont réussi à infirmer en rien le rapport fait par M. Garcia; et les abus qu'y sont dénoncés restent flagrants. Le public, quoiqu'on en puisse dire, a rendu justice au sénateur du comté des Allemands, car son indépendance et sa droiture sont trop bien connus, pour qu'on puisse croire qu'il ait été animé par d'autres sentimens que ceux de son devoir.

DE LA CONVENTION DES BANQUES.

Les directeurs des banques ont tenu des assemblées, et ce résultat a été l'adoption de plusieurs mesures d'urgence dont les bases ont été prises dans le bill de la législature. L'engagement de publier chaque mois la situation extraite d'un registre authentique tenu à cet effet, est sans contredit l'un des moyens les plus puissans de rappeler la confiance du public; et l'adoption de cette mesure ne peut faire pour discréditer le système. Que penser, en effet, de l'existance d'une loi qu'elle on a recompensé les directeurs des mêmes élémens qu'on avait en partie encurs l'ostracisme général? Et n'est-ce pas un défi jeté à toute une population que d'avoir réélu précisément les mêmes directeurs qui avaient abusé de leur situation près des caniques, et qui avaient profité du *favoritisme* dont se plaignait avec tant de raison.

Des personnes qui avaient suspendu leurs paiemens; des négocians sous l'influence du profit, ont été lancés à la tête des mêmes banques où leurs dilapidations avaient porté le discrédit; et des gens, qui devraient être sous le coup de la loi commune fadlie, ces mêmes gens qui, dans tout autre pays, se seraient vu priver les mains pour la gestion de leurs propres affaires, se trouvent de nouveau chargées de l'administration des affaires du public! C'est assurément une des circonstances contre lesquelles il est permis de récriminer; et nous avouerons qu'il nous est impossible de n'y pas envisager pour l'avenir des conséquences aussi fâcheuse que celles d'un passé dont les mêmes présent encore sur la société. Les directeurs nommés depuis de l'assemblée des directions était suivant nous de chercher à rassurer le public sur les excès commis et pour y parvenir il fallait exclure tout sujet de défiance, on d'inquiétude, d'institutions qu'il importait de réhabiliter dans l'esprit public. A quoi peuvent aboutir les meilleures mesures, si les mêmes mains dont les prodigalités ou les dispensations imprudentes ont causé de si grands dommages au crédit des banques, sont encore celles qui vont mettre à exécution des dispositions dont elles ne feront être favorable que par une loyale et fidèle application! Nous ne saurons donc trop insister sur la nécessité d'adopter la résolution sévère, mais indispensable, d'exclure des directions de banques tout administrateur protesté, qu'il y rencontre; car, le public ne peut voir sans frayeur des directeurs en faillite, disposer de nouveau des escomptes et se faire les dispensateurs des mêmes faveurs dont ils avaient si étrangement usé.

Nous sommes du reste convaincus, que les directions des banques reconnaîtront tout l'désavantage de l'attitude que leur donne vis-à-vis du public une composition si bizarre; et qu'elles iront au devant des inconvéniens qu'en sont inséparables.

Elles seront sans doute en cela plus conséquentes que ne l'ont été certains de leurs partisans, en se déchaînant contre un bill aux principales dispositions duquel elles se voient forcées de revenir! Effectivement, si ce n'était pas la crainte de ne paraître pas sentir pour nos institutions monétaires le mérite de la réciprocité, nous pourrions dire que les restrictions sagement conçues, conséquence de cette loi, par ces sophismes et des anathèmes, sont parvenus à persuader au gouverneur l'urgence du veto contre un bill dont ils adoptent aujourd'hui une partie; et nous pourrions mettre en regard, la conduite des directeurs dont les actes précédent tellement en contradiction avec leur passé, que S. Ex. se trouve placé par eux entre l'effet d'un mot impopulaire, et des mesures puisées dans les sociales saines du bill rejeté, sans en excepter celle des postnotes, dont l'inconstitutionnalité prétendue excitant les plus vives récrimination. Laissons donc faire le temps, de quelque façon qu'il nous arrive, et n'allons pas chercher, par une opposition intempestive, à en arrêter le progrès! Que les affaires reprennent leur cours; que la confiance renaisse; que, pour arriver à ce but, on nous, tous les écrivas d'*Augusta*, et nous n'aurons que des éloges à décerner.

Notre unique désir est de voir prospérer de nouveau la Louisiane; et nous applaudirons toujours aux mesures qui tendront vers le progrès de son commerce et de son agriculture.

Le Nouveau apprendra pouvoir offrir à nos lecteurs, dans un de nos prochains numéros, les résolutions qui ont été adoptées par la convention.

Le monopole est en émoi.—Les abus du favoritisme ont été dévoilés.—Le public sait aujourd'hui que la Banque du Gaz, créée, comme les autres, pour l'avantage commun du commerce, a été exploitée par une douzaine de directeurs à leur profit exclusif. Certes il est dur de se voir ainsi jeter la vérité à la face. On comptait sur la surprise. Un état condensé de mensonge et rapporté annait au public que ce que la direction veut bien en laisser savoir.—Le compte d'effets en portefeuille présente toujours un chiffre fort imposant.—C'est un argument sans réplique, au dire de ces messieurs!! Mais examinez ce portefeuille en détail.... L'inventaire des noms ne sera pas long.—Douze ou quinze signatures viennent en rotation et à tour de rôle, figurer en groupes divisés sur tous les billets. Sous l'apparence de transactions actives, les abus de tout genre convergent à un but unique: le monopole, la part du lion à ceux chargés de faire la part à tous.—Et qu'un homme revêtu d'un pouvoir officiel, chargé d'examiner et de rendre compte de son examen, ose dire la vérité!.... Malheur à lui!—Le monopole va se chasser lui, aujourd'hui il se montre au grand jour—il défiera la guerre.—Il appelle à son aide tous les écrivassiers qui vivent sous le monopole, parce qu'on leur jette les os à ronger.

Je rejette de toute sherd toutes ces imputations grossières de mensonges et de vengeance, auxquelles je saurai n'a foi et qu'il désire de meilleurs argumens on lance à la tête de tout homme qui ose dire hautement une vérité un peu crue.

Pourquoi Mr. Thomas Barrett, pourquoi Messrs. Hodge Gémaid et Co. désaffeurs-ils si vivement leur raison sociale que personne n'attaque? dans quelle partie du rapport de Mr. Garcia existe-t-il donc un doute sur la solvabilité future de ces messieurs, sur leur désir, sur leur pouvoir de faire honneur à leurs engagemens! Les vérités dont ils se trouvent blessés atteignent le directeur mais on-elles été dirigées contre le négociant? Non! je dis non! c'est vouloir donner le change au public que de représenter Mr. Garcia, armé de la haute parlementaire, frappant lâchement le crédit des individus. — Si les actes du directeur retombent sur le négociant, c'est une solidarité fâcheuse, mais ce n'est pas l'auteur du rapport, c'est le public qui fait le reproche. Comme directeur d'une institution monétaire justice leur est sévèrement rendue, comme commerçants qu'ils réclament, la part aussi simple, aussi belle que bon leur semble, nous exprime les derniers à leur contester cette stricte probité, cette libéralité éclairée, tant prônée par certaines gazettes; nous ne les connaissons pas comme elles.— Nous regrettons seulement et le public a le droit de regretter avec nous, que la même libéralité n'ait pas présidé à la distribution équitable des exemptions d'une banque créée pour le bien de tous, et dont nous regrettons que la rapine ait pu si bonne opinion! des négocians qui étaient à la tête d'exemption, qu'elle fût enrichir, pour le bonheur de la cause, leur prodigieuse puissance.—Aujourd'hui elle offre toujours un chemin de sauvetage. Moi je dis: Honneur à celui qui saisissant qu'on ne dit pas la vérité sans danger, a osé la dire.—C'est le noble champion d'une noble cause. E.

NOUVELLES D'EUROPE 8 JOURS PLUS RECENTES.

Les navires INDEPENDANT, parti de Liverpool le 24 janvier, et le *Gleaner*, le 1er. de février, sont tous deux arrivés à New-York; ils apportent des nouvelles jusqu'au jour de leur départ.

Les journaux anglais ne contiennent que les débats du parlement sur les affaires du Canada. Lord Durham a été nommé gouverneur général de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et devait partir pour Québec. Lord Durham est revêtu de pleins pouvoirs D'ACCORDER UNE AMNISTIE GÉNÉRALE.

A Liverpool, le coton avait éprouvé le 1er. de février, une amélioration de 1/8 à 1/4 d.

Les journaux de Paris ne contiennent que très-peu de nouvelles. La chambre des députés a renouvelé ses bureaux et a élu ses présidents et secrétaires. Le choix fut chaudement disputé, et le résultat fut précisément le contraire de celui de la semaine dernière. Des neuf présidens, il n'en trouvent cinq décidément prononcés pour l'opposition connue de la gauche: ce sont MM. Thiers, Passy, Dufaure, Tette et Defitte: Trois doctrinaires de l'opposition ont été nommés secrétaires: MM. Guizot, Duchatel et Persil. L'autre président, M. Debelleyme, est connu des Canadiens comme étant dans les 340 votans il y a environ 170 de chaque côté. On pensait généralement que M. Duchatel serait nommé ministre des finances.

A une assemblée générale des propriétaires de la Banque de France, le comte d'Argout lut le rapport ordinaire, d'où il parut que cet établissement était dans un état prospère, et que la dernière extension des escomptes avait été profitable à la banque, et immensément avantageuse au commerce.

Des nouvelles de Berlin du 19 janvier disent que le roi de Prusse n'avait jamais joui d'une bonne santé, bien que le Messager et d'autres journaux français, représentent Sa Majesté dans un état de maladie dangereuse.

D'après les nouvelles de Madrid du 22, les élections étaient terminées; on n'avait point encore reçu les retours des ex-districts urbains, que l'on disait à l'avantage des libéraux. Le ministère d'Ofalia, était languissant, et cherchait à survivre au coup fatal qui lui avait été porté dans les discussions sur le vote des Cortès français. Il paraît que la reine régente a été, sans bien que le public, satisfaite des secours offerts par la France. Elle avait, disait-on, insisté pour l'adoption de l'opinion de Martinez, et demandé à la France quelle serait la position de cette Toreno qui y est opposé. Les forces carlistes qui se trouvent dans le Sud ont été assez actives et assez heureuses pour éviter leurs ennemis, qui ne paraissent disposés à les combattre.

On observait une activité extraordinaire dans l'arsenal égyptienne en Syrie; Les troupes concentrées en corps considérables reçoivent constamment des renforts de l'Egypte, soit par terre ou par mer. Dans l'espace de six semaines, elle avait été augmentée de 10,000 hommes; les troupes avaient reçu des vêtemens; et afin de les stimuler, on leur avait payé leurs arrérages. Tout cecî joint à la Porte dans un état de grande sécurité. Une lettre de Smyrne annonce qu'une escadre suédoise, consistant en une frégate et deux bâtimens de guerre devait à l'ancre dans ce port, avec l'intention d'y demeurer en hiver.

Les journaux de la Belgique parlent d'un autre sujet de discussion entre ce gouvernement et la confédération Germanique à l'égard d'un chemin que voudrait faire la Belgique, à travers une partie du grand duché de Luxembourg, pour établir une communication entre ce pays et Trèves.

Le Moniteur publie le retour officiel des recettes et dépenses de la caisse d'amortissement pour les trois derniers mois de l'année 1837, d'où il paraît que les recettes en espèces ordinaires pour ces trois mois, s'élevaient à 3,001,363 francs, et les dépenses à 1,820,314. Le montant total des recettes du 1er. de juin 1830, au 31 décembre 1837 est de 1,349,400,223 francs, et les dépenses de 1,309,825,909.

La cause d'amortissement a reçue en bons de la Trésorerie, pendant les trois derniers mois de 1837, 11,868,870 francs, du 1er. de janvier 1833, après de juin 1837, les recettes ont été de 841,842,337 francs. Le montant total des recettes est comme suit:

	francs	francs
En espèces	1,349,400,223	
En bons de la trésorerie	841,842,337	1,191,242,560
Les dépenses	1,309,825,909	
Achats de rentes à	1,309,575,909	1,309,581,445
ainsi que	250,000	
Bons (divers échanillés	154,941,747.)	1,003,821
Balance en espèces		81,003,821
Valeurs en espèces,	124,2[illegible]	
Les bons de la trésorerie	29,679,431.	

A L'Editeur de l'*Abeille*.

Monsieur,

Je réponds à M. Génois sur la Banque du Gaz, est de vouloir à tout prix nuire aux idées et théories que je me suis émises à ce sujet dans la lettre de M. A. Hodge Jr. avec cette imputation, que nous n'aurions donner vous pour du publicité.

Quoique M. A. Hodge ne soit ni accusé, ni en accusation, je me considère dans les affaires de notre compagnie, vous nous ne trouvez également intéressé dans le rapport, que pour ce qui concerne la Banque du Gaz, et ainsi aussi bien que nos actionnaires, dans les explications que nous donnons.

Lorsqu'il sortie le jeune qui met lieu au printemps dernier, les journaux où le crédit aux marchés et les locations étaient à un taux qui n'a jamais été connu depuis de 6 à 8 pour cent, nous fumes forcés de faire face à des engagemens considérables, et nous n'avons pas hésité à nous exécuter, dans les circonstances, et quelques personnes qui étaient alors à la tête de la Banque, ont été témoins de la manière dont nous avons rempli nos engagemens. Nous avons fait face à tout, et nous avons même, pour ne pas nuire à la Banque, fait des sacrifices considérables, que nous n'avons pas hésité à faire, parce que nous avions la conscience de notre position, et que nous savions que nous avions fait tout ce qui était en notre pouvoir pour le bien de la Banque. Nous avons fait tout ce que nous avions pu, et nous avons la conscience de notre position, et que nous avons